



BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

CONCOURS D'ADMISSION DE 2011

Code épreuve :

Concepteur : EDHEC - ESSEC

252

OPTIONS SCIENTIFIQUE, ÉCONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE

CULTURE GÉNÉRALE

DISSERTATION

Jeudi 5 mai, de 14h à 18h

SUJET :

L'imagination, est-ce la liberté de pensée ?

Rappel : Les candidats ne doivent faire usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

Dissertation de culture générale EDHEC/ESSEC

SESSION 2011

Sujet : L'imagination, est-ce la liberté de pensée ?

Il y avait, dans la question proposée cette année au concours, une tournure abrupte, condensée, radicale dans ses implications possibles, qui n'a pas assez souvent heurté les candidats – ou si elle a pu le faire, ils se sont trop bien gardés de chercher à formuler, à expliciter de manière exacte et précise les ressorts de l'étonnement susceptible de naître légitimement à la lecture d'un tel énoncé. Or il n'est de véritable analyse et de véritable compréhension d'un sujet que celles qui sont d'abord capables de mettre au jour et de rendre intelligible ses difficultés ou même son éventuelle étrangeté. Faute de quoi ce sujet – brièvement rappelé en introduction, retraduit à la va-vite d'une manière trop simple et trop vague, et finalement perdu de vue – devient un prétexte à la récitation de connaissances certes louablement acquises, mais insuffisantes pour témoigner de la pertinence d'une réflexion et d'une culture générale assez maîtrisée pour enrichir et non paralyser l'analyse, la recouvrir ou l'occulter, comme si celle-ci était au fond un obstacle à la satisfaction de montrer que l'on a travaillé, que l'on a appris, plus ou moins bien d'ailleurs, le cours dispensé durant l'année de préparation. Rappelons que ce n'est pas seulement dans l'introduction, mais tout au long du développement que le sujet doit être envisagé, attaqué pour ainsi dire sous différents points de vue, que les interrogations qu'il suscite doivent être renouvelées, que l'effort de définition et de détermination des concepts doit être repris.

La question posée était suffisamment vaste pour ne pas prendre au piège les candidats en les confrontant à un point obscur du thème au programme. La matière, en général, ne faisait pas défaut. Mais l'épreuve n'en a été que plus sélective. Les correcteurs le disent : les candidats, dans leur majorité, se préparent avec assiduité et ils font l'effort de proposer une construction aboutie qui respecte les normes basiques de l'exercice, en articulant formellement trois parties équilibrées d'une ampleur à peu près consistante, même si le contenu s'en révèle plat, imprécis ou incohérent. En outre l'orthographe et la grammaire sont très rarement déplorables. Le niveau global des copies est des plus corrects, de sorte que la moyenne de l'épreuve s'établit légitimement non loin de 10 et que l'on a pu attribuer sans scrupule de conscience des notes élevées ou très élevées aux meilleurs candidats. Le concours a permis de distinguer, cette année encore, quelques travaux excellents, remarquables par leur qualité d'analyse, d'argumentation, d'écriture. Le « bachotage » ne suffit pas à faire la différence. Les copies valorisées sont celles où la culture n'apparaît pas seulement empruntée le temps de passer un concours, mais révèle l'effort intellectuel d'une personnalité qui forme ses goûts, se montre curieuse de l'histoire et de la création, affine ses capacités d'expression et de réflexion au contact des œuvres qu'elle fréquente, soit par le biais des cours, soit par intérêt personnel. Il faut redire que parmi les efforts attendus des candidats qui se présentent à ce concours de haut niveau, il y a celui d'étendre ses horizons spirituels au-delà des dernières offres en date de l'industrie du divertissement.

Derrière le raccourci syntaxique présenté par le sujet, se trouvait établie, et en même temps mise en question, une relation d'identité, ou pour le moins de constitution, de fondation, entre imagination et liberté de pensée. Une réflexion aboutie ne pouvait manquer de revenir sur ce lien substantiel et de s'efforcer d'en approfondir les déterminations possibles, tout en s'interrogeant sur sa validité.

Il importait aussi, naturellement, de veiller à respecter tous les concepts du sujet, « imagination » et « liberté de pensée », sans se laisser aller à des considérations trop larges, trop générales et trop vagues, sur les rapports entre liberté et pensée ou liberté et imagination, comme on a pu l'observer trop souvent. Il pouvait être pertinent de chercher à définir l'idée de liberté de pensée en la distinguant d'expressions proches comme « la liberté de la pensée » ou « la liberté de penser », comme certains ont su le faire ; mais aussi bien, on l'a vu également, en cernant spécifiquement cette liberté de pensée par différence avec la liberté d'action. Le jury n'avait d'ailleurs pas d'idée préconçue sur le sens à donner à de telles distinctions et il aurait été artificiel et quelque peu scolastique de construire tout un devoir sur la seule différence entre « liberté de pensée » et « liberté de penser ». Il attendait que les candidats proposent eux-mêmes, avec intelligence et dynamisme, un concept de la liberté de pensée autour duquel pouvait se structurer leur développement. Il était évidemment fâcheux de passer sans y prendre garde d'une orthographe à l'autre (« pensée » ou « penser ») ; cela risquait de montrer que la question

posée n'avait pas été lue avec toute l'attention requise ou que les candidats n'étaient pas assez soucieux de la cohérence de leur écriture.

Beaucoup de copies ont nourri leur développement de références à Sartre, à Bachelard ou au surréalisme. On ne peut évidemment nier leur pertinence relativement à la question posée. Encore faut-il ne pas se contenter d'allusions ou de citations mises bout à bout. Rares sont ceux qui ont compris toute la portée et la signification de l'imagination dans la philosophie de la conscience de Sartre (« Les candidats font grand usage de la conception sartrienne ou phénoménologique de l'imagination. Je n'ai trouvé aucune copie qui la comprenne (...), et ne comprenne la différence avec la conception, disons « classique », de l'imagination », rapporte un correcteur). Il en va de même pour le schématisme kantien. L'usage de cette référence pouvait conduire à approfondir les sens possibles de la question posée, en distinguant par exemple un niveau transcendantal (est-il correct de dire que la pensée est libre par essence dès lors que l'imagination appartient aux facultés de l'esprit ?) et un niveau psychologique selon lequel l'emploi de cette faculté diffère d'un individu à l'autre (la liberté de pensée suppose-t-elle l'exercice de l'imagination, et lequel, rêverie, variation sur les possibles ou création artistique ? se trouve-t-elle menacée par sa mise en sommeil ?). Les candidats ne doivent pas se contenter de savoir des choses et de le montrer. Il faut qu'ils maîtrisent leurs références, c'est-à-dire qu'ils soient capables d'en tirer des questions et des arguments, de les considérer avec un regard critique, de restituer le contexte historique où elles prennent naissance. La mise en valeur de l'imagination au sein d'une typologie des facultés de l'esprit appartient à de grands mouvements de l'histoire des idées qu'il importe d'identifier pour mieux examiner les ressorts et les enjeux de la question posée. Elle ne s'impose pas de toute éternité. Par exemple, le rôle fondamental, émancipateur, de l'imagination dans le romantisme, pour des théoriciens comme Schiller ou Coleridge, prolonge en la modifiant la philosophie kantienne ; il bouleverse surtout toute une image de la pensée classique. Ce travail de généalogie historique des concepts et des valeurs dont ils sont investis appartient de plein droit à l'idée de culture générale et peut donner profondeur et dimension critique à la réflexion, pour bien des sujets d'épreuve. Il éviterait aux candidats de coudre avec les noms d'auteur qu'ils mobilisent une sorte de manteau d'Arlequin où l'arrière-plan des idées et des œuvres n'est pas clairement perçu. Sans remettre en cause la valeur intemporelle d'une pensée, il est un peu curieux d'objecter de but en blanc Malebranche à Luis Bunuel si l'on n'a pas aussi une conscience claire des contextes et des enjeux qui les différencient ; on a, sinon, le sentiment d'une partie de ping-pong artificielle où s'affrontent de grandes figures abstraites qui ne partagent pas en réalité les mêmes règles du jeu.

Peu nombreux ont été les candidats qui ont su élaborer un cheminement critique cohérent, comme un moment essentiel de la dissertation, ou bien pour formuler une thèse finale prenant à revers la « pente » du sujet qui invite implicitement – et c'est le travail de la réflexion de contrer cette tendance – à répondre par l'affirmative. La raison de ce défaut a souvent été la faiblesse de l'analyse consacrée au concept de liberté appliqué à la pensée. A quoi cette liberté s'oppose-t-elle ? Au déterminisme, à la nécessité, à la loi ? Quel rapport faut-il concevoir entre l'imagination et la rigueur, les contraintes, de la pensée objective dont les effets émancipateurs semblent également avérés ? Si la liberté de pensée doit se définir comme autonomie, dans la lignée des Lumières et de Kant en particulier, l'imagination peut-elle, et à quelles conditions relativement à son concept, en être la substance ? L'un de nos correcteurs regrette qu'« aucun candidat ne se soit risqué à assumer une position rationaliste radicale, et à soutenir que seule la raison est facteur d'émancipation intellectuelle, et garante aussi bien de la liberté de penser que de la liberté de la pensée ». Dans le même ordre d'idées, un autre écrit : « je n'ai trouvé aucune copie tentant de défendre sérieusement la réponse qu'on pourrait dire spinoziste à la question, consistant à affirmer que, s'il y a une liberté de pensée ou une pensée libre, elle se trouvait dans le parcours conscient des chaînes de la nécessité, dans la contemplation du vrai, et non pas dans l'imagination (les candidats concluant tous trop rapidement du caractère déterminé de notre imagination à la vanité de l'idée de liberté de pensée). » En suivant cette voie, les candidats auraient pu retrouver la liberté de pensée comme thème et comme revendication politique, une dimension qui a été étrangement négligée dans la plupart des copies. Cela pouvait pourtant ouvrir à de nouveaux développements, soit pour révéler cette liberté de pensée rapportée à l'imagination comme purement intérieure et paradoxalement impuissante, soit pour redonner à l'imagination une portée pratique qui ne se limiterait pas à la fantaisie créatrice.